

<u>Département</u> LOIRET
<u>Canton</u> CHALETTE SUR LOING
<u>Commune</u> AMILLY

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

Objet : Instauration d'une interdiction de tourner à gauche à tous véhicules rue Rouget de Lisle à l'intersection avec la rue Jules Ferry

Le Maire de la ville d'Amilly,

Vu le Code de la Route,

Vu le Livre 1, 4^{ème} et 5^{ème} parties de la Signalisation Routière,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2213-1 et L.2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

Considérant que pour améliorer la sécurité il est nécessaire d'instaurer une interdiction de tourner à gauche pour tous véhicules rue Rouget de Lisle à l'intersection avec la rue Jules Ferry,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il est interdit à tous véhicules de tourner à gauche rue Rouget de Lisle à l'intersection avec la rue Jules Ferry,

ARTICLE 2 :

Un panneau d'interdiction de tourner à gauche de type B2a sera installé rue Rouget de Lisle avant son intersection avec la rue Jules Ferry,

ARTICLE 3 :

L'installation des panneaux sera assurée par les services techniques,

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté prendra effet le jour de la mise en place des panneaux,

.../...

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

**POLI N°84/2019 MP/MCB
(Suite n° 1)**

ARTICLE 5 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie d'Amilly.

ARTICLE 7 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Président de l'AME,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police de MONTARGIS,
- La Direction Départementale des Routes,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de la Ville d'AMILLY,
- Les Services Techniques de la Ville d'AMILLY,
- Le Service Communication de la Ville d'AMILLY.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à AMILLY
Le 31 Juillet 2019
Signé Gérard DUPATY

*Pour Extrait Conforme,
Pour le Maire et par délégation,*



*Monsieur Michel PECHER,
9^{ème} Adjoint à la Sécurité, Médiation*